



Mariage d'un demandeur d'asile avec une anglaise

Par **sefaxe**, le **27/12/2013** à **17:24**

Salut a tout, je suis un demandeur d'asile, mon dossier est encore a l'OFPRA, est ce que je peux marier avec ma future qu'était anglaise qui travaille en Espagne, en France avec mon récépissé, ou ça sera mieux qu'on se marie en Espagne avec mon passeport qui contient un visa d'entrée, Merci

Par **aguesseau**, le **27/12/2013** à **17:45**

bjr,
vous pouvez vous marier en France si vous pouvez prouver votre identité.
mais cela ne vous donnera pas un titre de séjour en France.
cdt

Par **sefaxe**, le **27/12/2013** à **18:26**

Merci, mais par contre mon objectif c'est d'avoir un titre de séjour européen, en France, parce qu'on est les deux des étrangers, sinon est ce que ça sera mieux qu'on se marie en Espagne parce qu'elle a tout comme papiers (EDF...)